



Le Mans, le 23 décembre 2019

## **Elections municipales partielles complémentaires Commune de Saint-Marceau**

Des élections municipales partielles complémentaires auront lieu les dimanches 9 février 2020, et 16 février 2020 en cas de second tour, afin d'élire un conseiller municipal pour la commune de Saint-Marceau.

Les candidatures seront reçues à la Sous-préfecture de Mamers et à la Préfecture de la Sarthe (bureau des élections – porte 9) aux dates et heures suivantes :

### **Premier tour** :

Le mercredi 22 janvier 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
Le jeudi 23 janvier 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 précises

### **Second tour** (si nécessaire) :

Le lundi 10 février 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
Le mardi 11 février 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 précises.

Les renseignements pour les modalités de candidature pourront être obtenus par téléphone auprès de la Préfecture (02-43-39-71-20 / 02-43-39-71-21 / 02-43-39-71-02) ou de la Sous-préfecture de Mamers (02-43-39-61-03 / 02-43-39-61-01).